



**MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
AVIS PUBLIC
SÉANCES DU CONSEIL DEVANT PUBLIC**

Soyez avisé qu'à compter de mardi 4 août 2020, les séances du conseil seront ouvertes au public dans la mesure où les règles de distanciation sociale le permettent. Étant donné qu'une partie du public pourrait se voir refuser l'accès pour assurer le respect des règles de distanciation sociale, la séance fera l'objet d'un enregistrement visuel et/ou sonore et diffusé sur le site Internet de la Municipalité.

Les citoyens sont également invités à faire parvenir leurs questions par écrit avant chaque séance du conseil sur le site Internet (rubrique Conseil municipal). Ces questions pourront être abordées par le maire, les conseillers ou la direction générale lors de la séance.

Donné à Brigham, ce 31^e jour de juillet 2020.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Pierre Lefebvre, avocat

PL/jp